



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 JUIN 2012**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2012

Le procès verbal sera approuvé lors de la prochaine séance qui aura lieu le 21 septembre 2012.

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) – DEUXIEME PROGRAMMATION 2012 -
APPROBATION**

Approbation de la deuxième programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Décision de solliciter pour le compte de la Ville de Saumur les contributions suivantes :

- de l'Etat : 17 771 €

- de la Communauté d'Agglomération Saumur Agglo : 7 260 €

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les éventuelles conventions nécessaires,

**POLITIQUE DE LA VILLE – PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LE CONSEIL
GENERAL – CONVENTION "POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LA VILLE" 2012-2014**

Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec le Département dans le cadre de la politique départementale de la ville.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

**DISPOSITIF EMPLOIS DE SOLIDARITE – ASSOCIATIONS S.C.O.O.P.E. ET MJC DE SAUMUR –
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE – CONVENTION
ENTRE LA S.C.O.O.P.E., LA VILLE ET LA REGION PAYS DE LA LOIRE**

Participation au financement d'un emploi d'animateur(trice) socioculturel(le) pour l'antenne de Bagneux, de l'ingénierie et de la conduite de projets communs, à créer par les associations SCOPE et Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Saumur, dans le cadre du dispositif "Emplois de Solidarité" institué par la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 7 035,77 € pour l'année 2012, puis pour les quatre années suivantes respectivement de 7 107,86 €, 7 842,63 €, 8 622,47 € et 9 358,81 €. Cette participation financière venant en complément du montant de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite à intervenir à cet effet entre la Région des Pays de la Loire, la Ville et l'association SCOPE.

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRE DU CLOS COUTARD - FUSION

Décision de procéder à la fermeture des écoles maternelle et élémentaire du Clos Coutard.

Création d'une nouvelle école primaire du Clos Coutard à la rentrée scolaire 2012-2013, qui sera implantée à l'angle des rues du Clos Coutard et Lamartine, sur le site de l'actuelle école maternelle appelée à être détruite.

**FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU 1^{ER} DEGRE
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT ET AIDE AUX OGE C – CONVENTIONS DE
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE COMITE POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU
SAUMUROIS ET LES OGE C DES ETABLISSEMENTS**

Approbation du projet de convention de partenariat à établir entre la Ville, le Comité pour l'enseignement catholique du Saumurois et chacun des OGE C des établissements d'enseignement catholique du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'Etat de Saumur et des communes associées.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions de partenariat avec le Comité pour l'enseignement catholique du Saumurois et les OGEC des écoles de l'Abbaye, Saint-André, Saint-Nicolas, Sainte-Anne, Notre-Dame de Nantilly, Notre-Dame de la Visitation et de l'institution Saint-Louis.

RESTAURATION COLLECTIVE PAR LIAISON FROIDE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LE CCAS ET D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS PUBLICS OU PRIVÉS

Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Saumur, le CCAS et d'autres pouvoirs adjudicateurs publics ou privés pour mener une consultation relative à la restauration collective par liaison froide

Désignation de la Ville de Saumur comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le marché sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Saumur après validation du rapport d'analyse des offres par tous les membres du groupement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement.

RENOVATION DES SANITAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention au taux le plus élevé possible au titre du Fonds Régional d'accompagnement du Logement Social, pour la rénovation de cet équipement.

Engagement du Conseil Municipal à honorer la différence par autofinancement au cas où ce cofinancement ne serait pas obtenu.

DISPOSITIF EMPLOIS DE SOLIDARITE – ASSOCIATION OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE – CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION, LA VILLE ET LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Participation au financement d'un emploi d'éducateur sportif à créer par l'association Olympique Saumur Football Club dans le cadre du dispositif "Emplois de Solidarité" institué par la Région des Pays de la Loire, à hauteur par an de 20 % du SMIC chargé au 1^{er} janvier 2012, soit 4 765,64 € par an pendant cinq ans. Cette participation financière étant déduite du montant de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association au titre de l'année 2012 (131 300 € conformément à la convention d'objectifs du 6 avril 2012) et des années suivantes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite à intervenir entre la Région des Pays de Loire, la Ville et l'association Olympique Saumur Football Club.

PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions de mise à disposition de personnel :

- auprès de la Communauté d'Agglomération, pour un attaché principal assurant les fonctions de Directrice des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information
- auprès de l'association Saumur Loire Basket 49, pour un éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe
- auprès du Club d'Athlétisme du Pays Saumurois, pour un éducateur des activités physiques et sportives de la Direction de la Vie de la Cité
- auprès de l'association Saumur Loire Alliance Gymnique, pour un éducateur des activités physiques et sportives de la Direction de la Vie de la Cité.

PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation des modifications du tableau des emplois et des effectifs, afin de permettre les nominations correspondantes au titre de la promotion interne et aux avancements de grade.

FOURNITURE DE TITRES REPAS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR, LE CCAS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT ET LE SYNDICAT MIXTE DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DU SAUMUROIS

Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté d'Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale et le Syndicat Mixte de l'Ecole Intercommunale de Musique du Saumurois, pour mener une consultation passée par Appel d'Offres Ouvert relative à la fourniture de titres repas.

Désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, laquelle définit les modalités de son fonctionnement.

DESCENTE DU GAILLARDIN – TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU COTEAU – DEMANDE DE SUBVENTION

Sollicitation d'une subvention maximale auprès de l'Etat au titre du "Fonds BARNIER" (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) pour la réalisation des travaux de prévention et de confortement envisagés.

Autorisation donnée au Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

TERRAIN SITUE AU LIEU DIT "LE BREIL" A SAUMUR – BAIL EMPHYTEOTIQUE TRIPARTITE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT ET LA SEML SAUMUR EVENEMENTIEL

Conclusion d'un bail emphytéotique tripartite avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et la SEML Saumur Evènementiel, société en cours de constitution, par lequel la ville de Saumur s'engage à mettre à disposition, les propriétés communales d'une surface globale de 37 109 m², sises au lieu-dit le Breil à Saumur et Saint-Hilaire-Saint-Florent, aux conditions figurant suivantes :

- durée : 20 ans
- date d'effet : 1^{er} octobre 2012
- loyer : Le loyer annuel fixé pour les terrains donnés à bail par la ville s'élève à 5 500 € HT, révisable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le bail emphytéotique, dès l'immatriculation de cette dernière au Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce bail.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE SAUMUR EVENEMENTIEL – REPRESENTATION DE LA VILE - MODIFICATION

Décision de mettre fin au mandat de représentant permanent à l'Assemblée Générale de Monsieur Albert RODRIGUEZ.

Désignation comme représentant permanent de la Ville à l'Assemblée Générale de la SEML Saumur Evènementiel, doté de tout pouvoir à cet effet :

- Monsieur Charles-Henri JAMIN, Maire Délégué de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UNESCO – PLAN DE GESTION DU VAL DE LOIRE - AVIS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au Plan de Gestion "Val de Loire" patrimoine mondial de l'UNESCO et de son contenu organisé dans les volets ci-après :

- Description de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) du bien et de ses composantes territoriales,
- Facteurs risquant d'affecter le bien,
- Cadre d'orientation, non prescriptif, défini pour en garantir sa pérennité.

Décide :

- de demander à ce que ne soient pas utilisés les vocables prescriptifs tels que "proscrire" ou "prohiber" afin de laisser ouvert le dialogue entre les collectivités, les acteurs du territoire et l'Etat dans ses déclinaisons locales,

- de s'engager à préserver la V.U.E. et prendre en compte le Plan de Gestion dans ses documents de planification, notamment le Plan Local d'Urbanisme et l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ainsi que dans l'élaboration des projets d'aménagements susceptibles d'avoir un impact sur la V.U.E. du site UNESCO.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs au Plan de Gestion "Val de Loire" patrimoine mondial de l'UNESCO.

ZAC VILLA PLAISANCE – BILAN ANNUEL DE LA CONCESSION ET COMPTE RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE

Approbations :

- du bilan financier portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 690 000 € HT,
- du compte rendu d'activité à la collectivité établi au 31 décembre 2011 par la SPLA de l'Anjou (la participation de la Ville de Saumur reste inchangée à hauteur de 460 000 € HT dont le règlement s'effectuera en six versements annuels égaux de 76 667 € HT à compter de 2012).

IMPASSE DES GLYCINES A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AUX CONSORTS DAVY

Acquisition d'une parcelle sise impasse des Glycines à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une superficie de 48 m², moyennant un euro symbolique, aux consorts DAVY.

L'acte de vente sera établi aux frais de la Ville.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

AVENUE JEAN MERMOZ A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSIION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR NGIN SARIM

Cession d'un terrain non bâti situé avenue Jean Mermoz à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance de 266 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 15 €/m² soit une somme totale de 3 990 €, à Monsieur et Madame NGIN SARIM.

La cession est assortie des conditions suivantes :

- le mur de clôture bordant l'escalier public restera propriété de la Commune de Saumur ;
- les futurs acquéreurs seront propriétaires de la haie de thuyas et pourront procéder à son remplacement.

Les frais afférents à l'acte de vente sont à la charge de Monsieur et Madame NIGIN SARIM.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

LOTISSEMENTS COMMUNAUX – APPROBATION DES CAHIERS DES CHARGES, DES PRIX DE CESSIION ET DES ETATS PREVISIONNELS

Approbation des cahiers des charges et des états prévisionnels correspondants aux lotissements :

- "Les Enverries" à Saint-Lambert des Levées,
- "Les Pierres Maries" à Saint-Lambert des Levées,
- "Le Clos des Justicions" à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Fixation du prix de cession TTC de chaque lot à bâtir desdits lotissements.

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) BALZAC – SITE DE L'ANCIENNE GARE DE L'ETAT – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE – CONVENTION TRIPARTITE VILLE DE SAUMUR/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT/CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE – AVENANT N°1

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 à la convention de financement à intervenir entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et le Conseil Général.

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) BALZAC – SITE DE L'ANCIENNE GARE DE L'ETAT – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A LA CCI DE MAINE-ET-LOIRE – CONVENTION FINANCIERE

Acquisition d'une emprise de terrain, située place de la Gare de l'Etat à Saumur, d'une superficie approximative de 520 m², à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, moyennant l'euro symbolique.

L'acte de vente sera régularisé en la forme administrative par les services de la Commune de Saumur, à ses frais.

Une convention financière sera établie afin de régler les modalités de participation de la C.C.I. de Maine et Loire pour la restructuration des parkings, à hauteur de 20.000 €.

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour conclure la convention financière avec la C.C.I. de Maine et Loire et de recevoir l'acte de vente à intervenir ;
- Monsieur Bernard LE NUD, Quatrième Adjoint, pour le signer ;

IMMEUBLE SITUE 53 TER RUE DE ROUEN A SAUMUR – AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LES RESTOS DU CŒUR – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS COMPLEMENTAIRE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention financière à intervenir.

PROJET DE RENOVATION URBAINE – PLACE DU POISSON ROUGE A SAUMUR – RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CONCLUSION D'UN NOUVEAU BAIL

Résiliation à l'amiable et sans indemnité du bail emphytéotique conclu le 14 octobre 1999 avec la Société PRODIM.

Conclusion, à l'issue des travaux de réaménagement de la place du Poisson Rouge, avec la SAS Carrefour Proximité France d'un nouveau bail emphytéotique portant sur des parcelles d'une contenance globale approximative de 800 m² et situées place du Poisson Rouge à Saumur.

Le loyer annuel dudit bail dont la durée est fixée à 30 ans, est identique à celui du bail initial, soit un montant de 2 038,24 € HT.

Les parcelles louées sont exclusivement destinées à l'exploitation d'un parking dont l'entretien et les réparations sont à la charge du preneur.

Les conditions du nouveau bail sont réitérées par un acte notarié. L'ensemble des frais afférents sont pris en charge par la Commune de Saumur.

EMPLACEMENT RESERVE N°40 AU PLAN LOCAL D'URBANISME – CREATION DE LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE – LIEU-DIT "LE PERREAU" A SAUMUR – ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA SCEA CHATEAU LA SERPE

Acquisition d'une parcelle en nature de vigne, d'une contenance de 965 m², située au lieu-dit "Le Perreau" à Saumur, à la SCEA Château La Serpe, moyennant le prix net et forfaitaire de 6 250 €.

Une indemnité pour perte d'exploitation sera versée à l'exploitant de ladite parcelle, l'EARL de la Giraudière, s'élevant à la somme de 6 021 €.

L'acte de vente sera régularisé, aux frais de la Commune.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

JARDINS FAMILIAUX – LIEU-DIT "LES CHAMPS DU FOUR" A SAUMUR – ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA SCEA CHATEAU LA SERPE – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Acquisition de deux parcelles d'une contenance respective de 494 m² et 2087 m², situées au lieu-dit "Les Champs Four" à Saumur, à la SCEA Château La Serpe, moyennant le prix net et forfaitaire de 5 000 €.

L'acte de vente sera régularisé, aux frais de la Commune.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention au taux le plus élevé possible au titre du Fonds Régional d'accompagnement du Logement Social, pour la création de cet équipement.

Engagement du Conseil Municipal à honorer la différence par autofinancement au cas où ce cofinancement ne serait pas obtenu.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION DE 6 LOGEMENTS SITUES 26/36 RUE DE LA CROIX VERTE A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour un prêt d'un montant maximum de 11 797 €, que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement d'une opération de réhabilitation de 6 logements situés 26/36 rue de la Croix Verte à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION DE 48 LOGEMENTS SITUES 93/108/128 RUE DE L'ILE NEUVE, 95/115 RUE DES ILES, 203/221 ET 237 RUE EMMANUEL CLAIRFOND A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour un prêt d'un montant maximum de 160 968 €, que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement d'une opération de réhabilitation de 48 logements situés 93/108/128 rue de l'île Neuve, 95/115 rue des Iles, 203/221 et 237 rue Emmanuel Clairefond à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat.

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

DECHARGE DE RESPONSABILITE ET/OU REMISE GRACIEUSE ACCORDEE AUX COMPTABLES PUBLICS

Remise gracieuse, des sommes mises à la charge des comptables, accordée :

Monsieur Michel MERCIER	1 271 984,50 €
Madame Régine HADO	506 058,63 €
Monsieur Bertrand GIROUX	298 549,47 €
Madame Liliane JACQUET	251 381,52 €

pour un montant total de 2 327 974,12 €, couvrant la période 2005 à 2008, pour des versements effectués à des associations, au vu des mandats émis par la ville de Saumur et ce en l'absence de pièces justificatives suffisantes (conventions).

EXERCICE 2012 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2012 dont le détail peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jour et heure d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 30 mai au 22 juin 2012 sous les numéros 2012/57 à 2012/70 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 26 juin 2012
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN